

LEGAL TEAM
07.53.05.25.30

En garde-à-vue, tu as le droit de:

Faire appeler un·e proche qui pourrait prévenir la Legal Team.

Ne rien déclarer (ce qu'on te conseille vivement!)

Ne pas signer les procès verbaux. Il est difficile de revenir sur une déclaration

Refuser la prise d'empreintes, de photos et d'ADN. C'est un délit punissable d'un an de prison mais dans les faits on constate des amendes mineures.

Demander un·e avocat·e commis·e d'office (gratuit) ou que tu connais (payant). Attention, ils-elles sont des conseils (qui poussent souvent aux aveux et à accepter la comparution immédiate) mais c'est toi qui décides de ta stratégie

Si tu es mené·e au tribunal: tu as le droit de refuser la comparution immédiate pour avoir le temps de préparer ta défense, et prendre moins cher!

Tu es témoin d'une arrestation

Trouves des gens qui connaissent la personne arrêtée pour qu'ils appellent la Legal Team et qu'on se prépare ensemble contre les possibles suites judiciaires.

Récupère les contacts de témoins.

Appelle la Legal team pour signaler l'arrestation, le contexte, le nombre de personnes arrêtées, et les décrire physiquement.

LEGAL TEAM

07.53.05.25.30